

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 AVRIL 2012 à 20 h 30

Présents : M. Daniel PERSONNAZ, Mme Monique ROBERT, M. Jean CIMAZ, M. Régis BISON, M. Jean-BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Bernard GEENEN, M. Jérémy TRACQ.

Absents : M. Grégory PERSONNAZ.
Mme Séverine TERMIGNON.

Secrétaire de séance : M. Daniel PERSONNAZ.

Mme JEAMET (Trésorière de LANSLEBOURG) participe à la réunion.

ORDRE DU JOUR :

I - INFORMATIONS.

II - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011.

III - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011, DES COMPTES DE GESTION 2011, DES AFFECTATIONS DES RESULTATS ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 :

- 1) Régie Electrique.
- 2) CCAS.
- 3) Lotissement « Pré Carcagne ».
- 4) Lotissement du « Pré de l'Huile ».
- 5) Remontées Mécaniques.
- 6) Domaine Nordique.
- 7) Eau/Assainissement.
- 8) Commune.

IV - DELIBERATIONS :

1. Modification de l'indexation pour le bail COMMUNE/BOUYGUES (Raclot).
2. Proposition du Conseil de la Régie Electrique : Règlement des factures.

V - VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2012.

VI - DROIT(S) DE PREEMPTION.

VII - QUESTIONS DIVERSES.

I - INFORMATIONS :

1. Remerciements de la famille VINCENDET après les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès d'Anaïse.
2. Il est rappelé que la Commune a lancé deux appels à candidature :
 - L'un concernant le remplacement de la personne embauchée par la Commune qui doit assurer l'encadrement du périscolaire le midi. Le recrutement est en bonne voie.
 - L'autre pour l'embauche d'un(e) gardien(ne) du camping suite à l'arrêt de l'activité de M. Pascal BISON.
3. A la demande des élus de BONNEVAL, les Conseillers Municipaux de BESSANS sont invités, le lundi 16 avril 2012 à la Mairie de BESSANS, à une rencontre avec ceux de BONNEVAL. Ces derniers souhaitent exposer leur projet de développement pour leur station.

4. Concernant le dossier Commune de BESSANS/DESSENS (demande d'annulation d'un permis à la Goulaz), la SCP MMG (Avocats au barreau de Grenoble) informe que lors de l'audience de la Cour administrative d'appel de Lyon du 20 mars 2012, Monsieur le rapporteur public a conclu au rejet de la requête de Messieurs DESSENS et VANDESTOKE contre le jugement du tribunal administratif de Grenoble n°0803398 en date du 6 juin 2011.
L'affaire est donc mise en délibéré et l'arrêt est attendu dans un délai de trois semaines/un mois.
5. Au 31 mars 2012, le chiffre d'affaire de l'ensemble du domaine skiable est en hausse d'environ 1% par rapport au 31 mars 2011. La hausse étant plus sensible pour les remontées mécaniques.

Avant d'aborder le cœur de l'ordre du jour sur le vote des budgets, M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Comme le soulignait un article d'une publication de l'Association des Maire de France (AMF) en février 2012 : « Les collectivités craignent de ne pouvoir démarrer les investissements prévus. Ces difficultés s'expliquent dans la continuité de 2011, par la limitation drastique, par les banques des prêts aux collectivités locales afin de satisfaire aux ratios mis en place par la réglementation Bâle III. ».

Cet article se terminait par : « l'AMF recommande aux collectivités de faire preuve d'une prudence accrue lors de l'élaboration des budgets primitifs et de s'assurer de la capacité réelle des banques à fournir les crédits nécessaires à la réalisation des investissements prévus ». Aujourd'hui, les exemples ne manquent pas pour confirmer ces recommandations et les conséquences négatives sur l'emploi de la non réalisation de certains chantiers, sont bien à craindre.

C'est donc dans ce contexte que nous avons dû élaborer les budgets 2012, en minimisant la nécessité du recours à l'emprunt et en prenant en compte la difficulté croissante d'obtention de subventions.

Pour compenser la fiscalisation totale du financement de l'OTI par la CCHMV et ne pas alourdir la pression fiscale globale sur les contribuables Bessanais, nous avons revu les taux communaux à la baisse. Ainsi, ci-dessous, le tableau de l'évolution des taux proposé :

	2011	2012
Taxe Habitation (TH)	20,70%	19,21%
Taxe Foncière Bâti (TFB)	35,58%	33,02%
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	133,94%	124,30%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	23,49%	21,80%

Une nouveauté de cette année : le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : pour pallier aux inégalités entre les collectivités du territoire national, ce Fonds crée une péréquation horizontale entre les collectivités sur l'ensemble du territoire français. Le critère de mesure de la richesse est calculé en agrégeant les ressources de la Communauté et de ses Communes membres. La conséquence pour Bessans est un reversement d'environ 10 000€ pour 2012. Au niveau national, le FPIC qui sera limité à 150 millions d'euros en 2012, devrait atteindre le milliard en 2016.

Nous allons examiner les choses en détail mais, en résumé, quelques éléments rapides sur les différents budgets proposés :

- Régie Electrique : les conditions actuelles de financement et d'emprunt ne nous permettent pas d'envisager pour cette année l'enfouissement de la ligne haute tension sur le plateau.
- Eau/assainissement : en équilibre (« l'eau paie l'eau »).
- Domaine Nordique : un emprunt (à trouver !) de 244 000€ pour le remplacement de la dameuse (PB300). Une subvention d'équilibre de 10 000€ doit être versée par le budget communal.
- Remontées mécaniques : subvention communale de 176 000€ nécessaire pour équilibrer le budget.
- Commune :
 - o Emprunt (déjà réalisé) pour le remplacement du tracteur. Il n'y a pas d'autre emprunt sur ce budget.
 - o En raison de subventions insuffisantes, nous ne réaliserons pas de travaux de mise en séparatif cette année.
 - o Aménagement de l'accès à l'Eglise et à la chapelle St Antoine ainsi que du parvis de l'Eglise.
 - o Protection rapprochée de Bessans contre les crues (subvention de 80% attendue).
 - o Augmentation significative de la subvention au Club des Sports.

Voilà pour l'essentiel. En remerciant Mme JEAMET de sa présence et de son aide efficace à l'équipe municipale, je passe la parole à Jean, maitre d'œuvre, avec l'appui de Monique, de l'élaboration de tous ces documents. ».

II - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012.

M. le Maire propose de baisser les taux, afin de maintenir la pression fiscale au même niveau pour les Bessanais, en prenant en compte la fiscalisation de l'OTI (une partie de l'augmentation des taux de la CCHMV) :

- Taxe d'habitation : 19,21 %
- Taxe foncière (bâti) : 33,02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 124,30 %
- Contribution foncière des entreprises : 21 ,80 %

Le produit de ces taxes communales sera de 846 835 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ◆ **Décide** d'appliquer les taux proposés par Monsieur le Maire.

VOTE : Pour : 06 ; Contre : 02 M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND,

III - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011, DES COMPTES DE GESTION 2011, DES AFFECTATIONS DES RESULTATS ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 :

- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011, DES COMPTES DE GESTION 2011.

1) Régie Electrique.

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.
M. Régis BISON ne prend pas part au vote.

2) CCAS.

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.
M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

3) Lotissement « Pré Carcagne ».

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.
M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

4) Lotissement du « Pré de l'Huile ».

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.
M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

5) Remontées Mécaniques.

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.
M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

6) Domaine Nordique.

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.
M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

7) Eau/Assainissement.

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.
M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

8) Commune.

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.
M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

- AFFECTATION DES RESULTATS ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012.

1) Régie Electrique.

Budget primitif 2012

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
914 642 €	914 642 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
383 426 €	383 426 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.

2)CCAS.

Budget primitif 2012

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
14 714 €	14 714 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
5 080 €	5 080 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.

3)Lotissement « Pré Carcagne ».

Budget primitif 2012

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
529 962 €	529 962 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
843 914 €	843 914 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.

4)Lotissement du « Pré de l’Huile ».

Budget primitif 2012

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
120 984 €	120 984 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
146 001 €	146 001 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.

5)Remontées Mécaniques.

Budget primitif 2012

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
334 338 €	334 338 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
130 471 €	130 471 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.

6)Domaine Nordique.

Budget primitif 2012

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
385 750 €	385 750 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
308 040 €	308 040 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.

7) Eau/Assainissement.

Budget primitif 2012

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
494 605 €	494 605 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
1 528 696 €	1 528 696 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.

8) Commune.

Budget primitif 2012

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
1 829 143 €	1 829 143 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
1 375 984 €	1 387 598 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.

IV - DELIBERATIONS :

1) MODIFICATION DE L'INDEXATION POUR LE BAIL COMMUNE/BOUYGUES TELECOM (Raclot).

M. le Maire rappelle qu'un Contrat de Bail a été signé en date du 20 Décembre 1999, autorisant la Société BOUYGUES TELECOM à installer et exploiter un relais de téléphonie mobile sur un immeuble situé à BESSANS, « Le Raclot ».

Pour l'indexation de la redevance, un nouvel indice, Indice de Référence des Loyers, se substitue à l'Indice du Coût de la Construction prévu dans le Contrat de bail d'origine. Il convient donc de passer un Avenant modifiant la clause d'indexation.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **Décide** d'appliquer l'indexation basée sur l'Indice de Référence des Loyers.
- ◆ **Autorise** le Maire à signer l'Avenant N°1 au Contrat de Bail avec BOUYGUES TELECOM.

VOTE : **Pour : 08.**

2) PROPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ELETRIQUE. REGLEMENT DES FACTURES.

M. BISON Régis informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique, concernant l'autorisation permanente des poursuites, donnée au Comptable.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **Décide** d'entériner la décision prise par le Conseil d'exploitation de la Régie Electrique concernant les poursuites pour impayés.

VOTE : **Pour : 08.**

V - VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2012 :

M. Régis BISON souhaite apporter quelques compléments au compte-rendu du 09 mars 2012 concernant son intervention (Questions diverses V.2) ; les modifications sont en italiques ci-dessous :

« Intervention de M. Régis BISON. Il souhaite réaffirmer que sur les pages 21-26 de l'Etude sur l'Eau et l'Assainissement, il était mentionné que la fiabilité du choix du projet Val Cenis dépendait de l'acceptabilité de Val Cenis, *autorisation qui n'a jamais été demandée*. Aujourd'hui, Val Cenis est à 16000 E/H, le maximum étant 20000 E/H moyennant complément de travaux (*25% prévus pour l'équipement futur de Val Cenis*). Il indique également que selon lui les travaux de descente des eaux usées à Val Cenis étaient sous évalués ».

Aucune autre remarque n'est exprimée.

VOTE : **Pour** : **08**.

VI - DROIT(S) DE PREEMPTION.

Néant.

VII - QUESTIONS DIVERSES :

1. Les élus s'inscrivent pour les permanences au bureau de vote pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012.

2. **La loi NOME**. M. Régis BISON fait part au Conseil Municipal d'informations fournies par la Régie Electrique de Saint Michel de Maurienne concernant la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché d'Electricité).

- La loi NOME impose la disparition des tarifs réglementés jaune (puissance entre 36 et 225 kwh) et vert (puissance supérieure à 225 kwh) au 31 décembre 2015 sauf à se déclarer fournisseur alternatif de courant.

- Le métier de fournisseur de courant alternatif est très compliqué et risqué notamment en matière d'achat d'énergie sur le marché. Parmi toutes les solutions qui ont été explorées la plus simple consiste à prendre des participations dans une société de commercialisation.

- C'est le choix fait par la SOREA (Régie de Saint Jean de Maurienne) et la Régie de Tignes en prenant la décision de rentrer au capital d'ENALP présidée par André MORAS également directeur de la Régie de Thônes et de la SEM de Seyssel.

- Une réunion sera organisée avec M. EXCOFFON (Régie de Saint Michel), le Conseil Municipal, le Conseil de Régie et leurs correspondants de Bonneval.

3. A la demande de Mlle Magali DURAND, l'organisation par le Club de Bessans et la CCHMV, des Championnats de France Fond/Biathlon sur le site de Bessans, est évoqué. Chacun s'accorde à dire que ce fut un succès et une belle fête du nordique. L'ensemble du village s'est mobilisé ; les retombées ont, semble-t-il, été positives. L'implication du Club des Sports a été remarquée et appréciée.

4. M. Jérémy TRACQ fait la déclaration suivante sous forme de lettre ouverte au Conseil Municipal de Bessans.

« Chers collègues,

Jeudi 5 avril 2012, en toute fin de journée, j'apprenais la fermeture du domaine de ski alpin de Bessans à compter du vendredi 6 avril 2012 au soir.

Cette décision, prise dans la matinée par des membres du bureau municipal élargi (BME) et le directeur de station, je n'y ai pas été associé et elle ne m'a pas été annoncée directement. Elle m'a été rapportée par des acteurs socioprofessionnels et des employés de la station.

Compte-tenu de la fonte rapide et précoce du manteau neigeux, sur le fond cette décision peut être défendable.

Cependant, il faut souligner que la fermeture était initialement prévue le vendredi 20 avril 2012 au soir. Alors qu'avant 2008 aucune date officielle de fermeture de la station n'était décidée, nous avons voulu clarifier les choses en prévoyant dès 2009 et chaque saison une date limite.

Il me paraît donc logique de faire en sorte de tendre au maximum vers cette date. Rester ouvert pour le week-end de Pâques et même jusqu'au vendredi 13 avril 2012 était possible et souhaitable.

Certes, la faible fréquentation du domaine ces dernières semaines est réelle. Elle est constatée dans de très nombreuses stations et n'est pas une nouveauté. Si la volonté est de fermer la station avant le début des vacances de printemps (dès qu'il n'y a plus un nombre de skieurs jugé suffisant et que les premières voix s'élèvent au sujet du manque d'activité qui coûterait cher en fonctionnement), ayons le courage d'annoncer clairement les choses en début de saison et d'avancer la date officielle de fermeture.

Mais c'est surtout sur la forme que je désapprouve cette prise de décision.

Elu en charge du domaine skiable et de la coordination de la commission, je n'ai absolument pas été consulté au préalable, ni même informé.

J'ai cherché à obtenir des compléments d'informations auprès des principaux intéressés, lesquels ne me sont parvenus que partiellement.

Je comprends aisément que chacun ait une charge de travail importante et un agenda bien rempli, mais cela ne justifie en rien l'absence de concertation des responsables de commissions.

Depuis 2008, je m'investis sans relâche pour le développement du village, de la station et plus particulièrement du domaine skiable. Je fais le maximum pour défendre les intérêts de Bessans, dans la concertation et la transparence.

En témoignent notamment :

- mes sollicitations et propositions sur de nombreux sujets inhérents à la vie de la station,
- les nombreuses réunions de la commission « domaine skiable » depuis 2008 et les avancées qui en découlent,
- mon implication dans la refonte des pistes nordiques et l'amélioration de l'existant,
- ma montée au créneau pour éviter le passage quotidien sur les pistes de semi-remorques livrant des bungalows sur le stade de biathlon pendant les vacances de Noël,
- les récents échanges avec toutes les parties concernées pour la gestion du damage de fin de saison sur le domaine de ski alpin,
- ma disponibilité pour discuter et traiter avec le personnel et la population de projets et sujets divers (y compris touchant leur situation particulière).

Je fais preuve d'autant de disponibilité que possible, en direct lorsque je suis à Bessans, ou par téléphone et par mail quand mon emploi m'oblige à être à Saint-Jean-de-

Maurienne.

Personne ne peut décevantement me reprocher d'avoir des difficultés pour prendre contact avec moi. Personne ne peut me reprocher non plus de ne pas obtenir de réponses après m'avoir sollicité.

Je regrette donc profondément de ne pas être associé à une prise de décision dans un domaine qui me concerne particulièrement.

Pour ma part, j'ai toujours eu le souci d'être à l'écoute des avis divers, et pour toute prise de décision, de consulter les acteurs concernés et d'en rendre compte à l'équipe municipale.

Devant cette situation, qui fait suite à plusieurs cas similaires (bien que secondaires) au cours de la saison et lors des hivers précédents, je fais part de ma décision de quitter la responsabilité du domaine skiable et de la commission en cette fin de saison.

Je tiens à souligner tout l'intérêt que j'ai porté à cette mission. J'aurais aimé la poursuivre dans de bonnes conditions, mais celle-ci ne sont plus réunies.

Il n'est pas ici question d'une crise d'égo ou d'autorité.

Simplement, je désapprouve vivement l'absence de concertation avec le responsable « élu » du domaine skiable d'une part, avec le responsable « employé » du domaine alpin d'autre part.

Si ma participation aux décisions relatives au domaine skiable n'apparaît pas (ou plus) nécessaire, inutile dans ce cas de rester responsable uniquement pour « le titre » et pour « garnir ma carte de visite ».

Je tiens à remercier mes différents interlocuteurs au sujet du domaine skiable tout au long de ces quatre années, notamment les membres du personnel et de la commission pour le travail accompli ensemble.

Bien évidemment, ayant toujours refusé et dénoncé la politique de la « chaise vide », restant très motivé et attaché à Bessans, je continuerai à assumer activement mes responsabilités d'élu.

Je me battraï avec honnêteté, envie et conviction pour l'avenir du village, dans un esprit constructif et à l'écoute de l'ensemble de la population. ».

En réponse, M. le Maire précise que le problème porte sur la fermeture des remontées mécaniques et non de la station puisque le « domaine nordique » est encore ouvert partiellement. Il souligne qu'évidemment, aucun reproche n'est fait à M. Jérémy TRACQ. La décision de fermeture qui a été prise en concertation avec M. Xavier FEUILLANT, directeur de station, est plus économique que technique (les remontées mécaniques fonctionnant quasiment à vide depuis une semaine). Les élus du bureau municipal élargi reconnaissent leur responsabilité dans le manque de concertation et de communication. M. Jérémy TRACQ admet que s'il y avait eu débat, il aurait pu converger vers cette décision de fermeture ou exprimer une autre position. Il précise qu'il aurait quoi qu'il en soit, comme toujours, agit par loyauté en défendant la décision du groupe. M. le Maire considère la démission de M. Jérémy TRACQ, un peu rapide. Il rappelle qu'il lui a proposé une discussion avant la communication de sa décision. En regrettant la situation, M. le Maire prend acte de la démission de M. Jérémy TRACQ de la responsabilité de la commission « Domaine Skiable ».

*Le Maire,
Daniel PERSONNAZ.*